



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 mars 2016

L'an deux mille seize et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2016/14

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2015 sur la gestion de l'exercice 2016

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2015, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère que pour le Budget Annexe Voirie, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2015 sur la gestion de l'exercice 2016.

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015	=	378 725,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		
en dépense Chapitre 23	=	0 €	
au 31/12/2015 Divers	=	0 €	
Total	=	0 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	378 725,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2015	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	0 €	
au 31/12/2015 Chapitre 16	=		
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0 €	(R4)

BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4) =

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2015

Résultat comptable de l'exercice 2015 (C/12)	=	522 241,90 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	113 700,00 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	635 941,90 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2016	=	378 725,00 €
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2016	=	257 216,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2015 sur la gestion de l'exercice 2016 pour le Budget Annexe Voirie, comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 mars 2016.



Le Président,

Raymond GARDELLE

